

**Délibération 2023-053**

**SEANCE DU 27 JUIN 2023**

Date de la convocation : mercredi 21 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-sept juin, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

**Pouvoirs :** LELANDAIS Guillaume (pouvoir à RIES Stéphanie), TRAVERT Dominique (pouvoir à VASSELIN Denise).

**Excusés :** LELUBEZ Marlène, BEHELLE Anthony.

**Secrétaire de séance :** ROUXEL Dominique

**Objet : GROUPE SCOLAIRE JACQUELINE MAIGNAN – DEMANDES DE SUBVENTION DETR ET FONDS DE CONCOURS**

L'ancienne communauté de communes de la Vallée de l'Ouve avait dans ses compétences le fonctionnement des écoles primaires et assurait à ce titre les charges afférentes. La communauté d'agglomération du Cotentin a décidé, par délibération du 24 mai 2017, de restituer cette compétence aux communes. Ainsi, concernant l'école élémentaire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, un procès-verbal daté du 26 décembre 2019 a acté cette restitution en pleine propriété à la commune.

Le service commun du pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve, créé par convention du 05 février 2019, administre les établissements scolaires maternels et élémentaires du territoire, dont l'école de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Il règle à ce titre l'ensemble des dépenses de fonctionnement (charges à caractère général, intérêts des emprunts, charges de personnel, etc...) et l'ensemble des dépenses d'investissement (travaux intérieurs et extérieurs, acquisition de matériels et mobilier, remboursement du capital des emprunts, etc...).

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (n°AA05012919N0005) approuvé par l'agglomération, des travaux de mise en conformité ont été identifiés au groupe scolaire Jacqueline Maignan. Il s'agit de sécuriser des escaliers, de mettre en place une signalétique adaptée, d'installer une douche PMR et des rampes adaptées. Les travaux incluront également la mise en conformité électrique des bâtiments afin d'intégrer les préconisations du bureau de contrôle.

Le montant estimé de ces travaux est de 40 000 € HT et ce projet peut bénéficier d'une aide de 30 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ainsi que d'un Fonds de Concours de l'Agglomération,

Il propose que la commune sollicite ces subventions dans le cadre de sa compétence scolaire ; subventions qui seront ensuite reversées au budget services communs de l'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention au titre de la DETR et du Fonds de Concours de l'Agglomération pour les travaux d'accessibilité du groupe scolaire Jacquelin Maignan,
- autorise Monsieur le Maire à reverser ces subventions au budget services communs de l'Agglomération,
- autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS